



Communiqué de presse



Kehl, le 18 mars 2019

La carte d'invalidité française est-elle valable en Allemagne ?

Si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte « mobilité inclusion » (CMI) française et que vous vous rendez en Allemagne, vous ne bénéficierez pas toujours des tarifs préférentiels prévus dans les transports ou les lieux de loisirs pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. En revanche, vous avez le droit de stationner partout en Europe si votre carte comporte la mention « stationnement ».

Des aides accordées au cas par cas

A ce jour il n'y a malheureusement **pas d'harmonisation européenne, ni de reconnaissance mutuelle des cartes d'invalidité nationales entre la France et l'Allemagne**, car les critères d'obtention de la carte et les droits que celle-ci octroie diffèrent entre chaque pays. **La CMI française**, qui remplace depuis le 1er janvier 2017 l'ancienne « carte d'invalidité », **ne permet pas d'obtenir des tarifs préférentiels dans les transports allemands**, notamment auprès de la **Deutsche Bahn**. Elle ne permet pas non plus de demander une « Wertmarke », qui permet aux personnes à mobilité réduite d'emprunter gratuitement en Allemagne certains trains et bus publics régionaux. Et elle ne permet **pas toujours** de bénéficier des avantages spécifiquement prévus pour les titulaires d'une carte allemande **dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport** etc. **Informez-vous au préalable** au cas par cas en précisant que vous êtes titulaire d'une carte française. Pour les **Français qui résident ou travaillent en Allemagne**, il peut être plus intéressant de **demander une carte d'invalidité allemande, appelée « Schwerbehindertenausweis »**, auprès du **Landratsamt** compétent.

Le droit de stationner partout en Europe

Si votre handicap réduit de manière durable votre capacité de déplacement à pied ou impose que vous soyez accompagné par une autre personne dans vos déplacements, vous pouvez demander une **CMI avec la mention « stationnement »** à [la Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#) dont vous dépendez. Cette mention est **reconnue outre-**

Rhin et plus généralement dans toute l'Europe grâce à l'Union européenne. Vous devez **apposer la carte contre votre pare-brise en évidence.** Cela vous permet en France d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public - et pas seulement les places réservées aux personnes handicapées. **En Allemagne,** vous pouvez **vous garer dans les rues où le stationnement est normalement interdit** (pendant 3 heures maximum), vous garer **gratuitement et sans limite de temps** dans les zones payantes où la durée de stationnement est limitée, ou encore **sur les places de stationnement réservées aux résidents** (pendant 3 heures maximum). Attention ! Il peut exister des exceptions, **renseignez-vous** sur les règles de stationnement de l'endroit où vous vous rendez et prenez avec vous un **disque de stationnement.**

A quand une carte européenne d'invalidité ?

Depuis 2017, l'**Union européenne** a mis en place dans 8 pays (Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Slovénie, Roumanie) une **Carte Européenne du Handicap** qui permet à son titulaire de voyager et de bénéficier dans chacun de ces pays d'avantages spécifiques principalement dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et des transports. **La France et l'Allemagne ne participent malheureusement pas** à ce projet pilote.

Consultez [le site du CEC](#) pour plus d'informations sur la reconnaissance de la carte d'invalidité française en Allemagne.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'**interview** ou d'informations complémentaires.



Copyrights : handicap.gouv.fr

Contact presse :

Marie-Alix Dadillon

dadillon@cec-zev.eu

0049 7851 991 48 31

A propos du Centre Européen de la Consommation

Le Centre Européen de la Consommation est une association franco-allemande d'information et de conseils aux consommateurs créée en 1993 et située à la frontière Strasbourg/Kehl. Le Centre Européen de la Consommation regroupe 4 services gratuits et spécialisés dont notamment les Centres Européens des Consommateurs France et Allemagne.

www.cec-zev.eu